

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

Convocations adressées le 8 juillet 2019

ORDRE DU JOUR

- **Emprunts :**
 - o **Budget lotissement : création du lotissement**
 - o **Budget principal : amorce de voirie lotissement, toiture logement chapiteau et paratonnerres**
- **Infos et questions diverses**

L'an deux mil dix-neuf et le lundi quinze juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance ordinaire à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET ;

Absents excusés : -

Absents : Mrs Bernard DEVELEY, Pascal FEVRE

Secrétaire : Mme Bernadette BARBIER



EMPRUNTS :

Visa Préfecture le :

- o *Budget lotissement : création du lotissement : Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des banques afin de contracter un emprunt de 150 000 € pour la création lotissement. Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 150 000 € sur 10 ans à un taux fixe de 0.63 % pour une échéance annuelle.*
- o *Budget principal : amorce voirie lotissement, toiture logements chapiteau et des paratonnerres : Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des banques afin de contracter un emprunt de 120 000 € pour les travaux amorce de voirie, toiture logements chapiteau et des paratonnerres. Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 120 000 € sur 15 ans à un taux fixe de 0.92 % pour une échéance annuelle.*

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le : 22/05/2019

**** Eclairage carrefour rue de Besançon / rue Haute :** *Le Maire présente la convention financière pour l'installation d'éclairage carrefour rue de Besançon / Rue Haute. Le montant s'élève à 12 209.59 € HT. La Commune aura à sa charge 50 % du HT soit 6 104.79 € HT. Le Conseil Municipal accepte la convention financière.*

Visa Préfecture le : 22/05/2019

**** Mise aux normes des paratonnerres :** *Le Maire informe le Conseil Municipal que la mise aux normes s'effectuera entre le 5 août et le 10 août prochain.*

**** Syndicat du Collège :** *Le Conseil Municipal accepte l'entrée de la Commune de Poilly sur Serein et le départ de la Commune de Bleigny le Carreau.*

La séance a été levée à 19h30.

*Varennes, le 17 juillet 2019
Le Maire,*